

A RETOURNER PAR MAIL OU COURRIER A

AVA, 2 TER RUE DE L'ÉPAU

59230 SARS ET ROSIERES

DESTINATION : _____

DU ____/____/____ AU ____/____/____ PRIX _____ €

TYPE DE CHAMBRE :

DOUBLE

TWIN

SINGLE

SI CROISIÈRE CHOIX DU PONT : _____

Personne 1

NOM :

PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE.....

N°DE TELEPHONE :

MAIL :

Personne 2

NOM :

PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE.....

N°DE TELEPHONE :

MAIL :

Carte de Membre annuelle et obligatoire
(Voir conditions générales au verso)

- Je suis déjà membre (année en cours)
- Je demande la carte de membre
(à régler séparément) 25€ (adulte)
13€ (enfants de - de 18 ans), par chèque ou virement

Carte de Membre annuelle et obligatoire
(Voir conditions générales au verso)

- Je suis déjà membre (année en cours)
- Je demande la carte de membre
(à régler séparément) 25€ (adulte)
13€ (enfants de - de 18 ans), par chèque ou virement

MERCI DE JOINDRE SELON LA DESTINATION UNE COPIE DE :

**VOTRE CARTE D'IDENTITE (RECTO-VERSO)
OU
VOTRE PASSEPORT (PAGE AVEC PHOTO D'IDENTITE)**

POUR UNE PERSONNE SEULE :

-DEMANDE UN PARTAGE DE CHAMBRE : OUI NON

MODALITES DE REGLEMENT DU VOYAGE :

1- CHEQUE ACOMPTE AUX A.V.A. 1/3 DU PRIX A LA RESERVATION :

2 - PAR VIREMENT BANCAIRE AVEC VOTRE NOM ET INDICATION DU VOYAGE

AVA : Les Amis du Voyage et de l'Agriculture

Téléphone : 03 20 30 42 37 Mail : secretariat@ava-voyages.fr Site internet : www.ava-voyages.fr

« Les amis du voyage et de l'agriculture » Siret : 407 665 082 00043

Registre des Opérateurs de Voyages : IM075100069

TSVP ->



CONDITIONS GENERALES



Association spécialisée dans l'organisation et la vente de voyages et circuits touristiques, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjour sous le numéro IM075100069

Les conditions générales des Amis du Voyage et de l'Agriculture respectent les textes de loi, décrets et arrêtés Français et Européens spécifiques aux activités touristiques.

COTISATION :

La participation aux activités et voyages organisés par les AVA est réservée aux adhérents. L'adhésion est ouverte à toute personne majeure, la carte de Membre est obtenue après règlement de la cotisation annuelle valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours et dont le montant fixé par le Conseil d'Administration est validé annuellement en Assemblée Générale soit 25€ pour l'année en cours.

PRIX DES VOYAGES :

Toute inscription à un voyage, est validée par le retour auprès de nos services, de la fiche dûment renseignée, datée et signée (recto), accompagnée par le règlement du 1/3 du prix annoncé, le solde étant à régler au plus tard deux mois avant la date de départ,

Le prix comprend : un accompagnement, les transports, transferts, taxes y compris taxes d'aéroports, assurances décrites ci-après, frais de visas, entrées des sites et monuments mentionnés au programme, pourboires guide et chauffeur.

Les frais de séjour sont établis en pension complète avec boisson aux repas compris, sur la base de chambres double, dans des cabines en croisière, des hôtels de catégorie supérieure ou en villages vacances.

Les chambres individuelles (selon disponibilité) font l'objet du supplément exigé par les hôteliers. La réservation d'une chambre double, twin, ou single doit être renseignée sur le bulletin d'inscription. Les personnes seules, ont la possibilité de signaler leur souhait de partager leur chambre single pour une twin, étant entendu, que si les AVA sont en mesure de faciliter des mises en relation, en aucun cas les AVA ne sont tenus de trouver la personne recherchée.

REVISION DU PRIX :

(Articles L 211-12 et R 211-8&9 Code du Tourisme)

Les tarifs figurant sur nos documents informatifs sont établis en fonction des conditions économiques, financières et réglementations en vigueur au jour de leur publication, ils sont fermes et définitifs hormis conditions nous étant imposées par des circonstances indépendantes de notre volonté (forte variation de certains composants (carburant, devises, taxes ...))

ANNULATION EVENTUELLE DE VOYAGE :

Hormis les risques d'annulation éventuels d'un voyage pour raison sanitaire ou de sécurité (cas de force majeure), certaines destinations peuvent être annulées pour cause d'effectif insuffisant. En effet, la vocation des AVA est le voyage de groupes, dont le prix doit rester attractif, tout en garantissant une prestation de qualité.

Tous les prix affichés sur nos documents informatifs sont négociés pour des groupes composés d'au moins 20/25 personnes.

Selon la destination, si cet effectif n'est pas atteint, l'association se réserve le droit d'annuler le voyage (cas rare), dans ce cas, les adhérents inscrits, en seront informés, au moins 30 jours avant le départ, et auront le choix entre un remboursement total des sommes versées, ou leur affectation, en avoir, sur un autre voyage de leur choix.

LES ASSURANCES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES :

Avec les AVA, sont toujours compris dans le prix annoncé de votre voyage, les assurances : responsabilité civile, assistance voyage, rapatriement, annulation, interruption de voyage et bagages. Elles sont soumises aux conditions de notre partenaire assureur (conditions détaillées disponibles sur simple demande auprès de nos services).

L'inscription de tout adhérent à l'un des voyages organisés par les AVA, engage son acceptation des conditions générales figurant ci-dessus, attestée par la signature du bulletin d'inscription, et de ces conditions générales.

Je soussigné, Madame, Monsieur

Reconnait avoir pris connaissances des conditions générales de voyage ci-dessus et les accepter.

Accepte ou refuse que des photos, sur lesquelles je suis très reconnaissable, soient publiées sur un réseau social relevant d'un site (Facebook) animé par les AVA.

DATE :

SIGNATURE :

SIGNATURE :